



Signataire : Philippe de Rougemont

Date de dépôt : 11 mai 2023

Question écrite

Accès à la terre pour les jeunes agricultrices et agriculteurs

L'accès à des terrains agricoles pour les personnes nouvellement formées aux métiers de l'agriculture, que ce soit en formation initiale ou en cours de vie, représente un parcours très difficile.

Les autorités cantonales ont déjà identifié cette difficulté et ont placé dans la loi l'objectif de faciliter l'accès aux terrains agricoles.

Ces considérations m'amènent à questionner comme suit le Conseil d'Etat et à le remercier par avance de ses réponses :

- ***Que prévoit de faire le Conseil d'Etat avec ses propres terrains agricoles pour favoriser l'accès à la terre ?***
- ***En particulier, lorsque les personnes exploitant actuellement un terrain agricole appartenant au canton cessent leur activité pour raison de retraite, par exemple, est-il envisagé de faire profiter plusieurs requérantes et requérants de terrains, sous la forme d'un terrain subdivisé en plusieurs parcelles regroupées en coopérative ?***